

Département du Val d'Oise

COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARISIS



---

# Plan Local d'Urbanisme

---



## 4. ORIENTATIONS PARTICULIERES

P.L.U. APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2006



## 1-LE CENTRE DU VILLAGE

L'orientation particulière sur le **centre ancien** consiste à préserver le patrimoine bâti, architectural et historique et à le mettre en valeur par des opérations de rénovation ou de réhabilitation.

La carte de l'aménagement du centre ancien répertorie les sites bâtis et éléments pittoresques (sentes piétonnes, lavoir, église...) à conserver pour leur intérêt patrimonial.

Il est nécessaire de donner une place importante au végétal à l'intérieur de ce tissu urbain dense en conservant les parcs et arbres de qualité, en valorisant les cœurs d'îlots verdoyants, en protégeant les espaces boisés situés à proximité, voire en créant de nouveaux espaces verts.

La restructuration du cœur de ville autour de l'Eglise et le long des rues Ambroise Jacquin et Albert Gallé peut également amener la commune à réaliser des petits parcs de stationnement et des espaces publics accessibles pour tous si des opportunités de renouvellement urbain venaient à se présenter (potentialités à travers les immeubles abandonnés, les logements insalubres...).

D'autres pistes d'aménagement peuvent venir se greffer sur le centre ancien pour le rendre plus attractif :

- La revitalisation par l'accueil de nouveaux commerces et services,
- L'animation par les fêtes de village,
- Un travail sur les espaces publics pour donner plus de place au piéton (ex : valorisation de la place Stalingrad, réhabilitation de l'église),
- Le déclassement de la rue Ambroise Jacquin (déviation de la RD 10) permettant son réaménagement (élargissement des trottoirs, places de stationnement...).